

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2024-55(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 septembre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation 30 août 2024

Nombre d'élus en exercice 5

Présents 3

Absents 2

Votants 3

Réception en Préfecture le

Délibération certifiée exécutoire le

Etaient présents . Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente, Monsieur Claude BONDIL, 2^e vice-président,

Objet : Appel à projets "Planification écologique - DFCL" : 3 demandes de subventions du SDIS 04

Le président expose :

Dans le cadre de la Planification écologique, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a ouvert, le 2 juillet dernier, un appel à projets « Défense des forêts contre les incendies » Clôturé le 31 août 2024, il avait notamment pour objectifs de financer la surveillance estivale et d'aménager les massifs forestiers pour les rendre plus défendables.

Les dates de l'appel à projet ne permettaient pas de faire délibérer le CASDIS ou le Bureau Cependant, devant l'opportunité que cet appel à projets représentait pour atteindre les objectifs fixés par le projet de service et par monsieur le préfet, au titre de la résilience des territoires, le SDIS 04 a déposé 3 demandes de subvention :

▪ **Acquisition de matériels de transmissions :**

- acquisition d'une parabole Starlink pour équiper la remorque satellite. L'objectif est de créer une bulle de communication lorsque la zone impactée par un feu n'est pas couverte par le réseau Antares et ne peut être couverte par la bulle de communication générée par le véhicule poste de commandement, car trop éloignée de ce dernier ,
- acquisition de 10 radios permettant de communiquer avec les aéronefs bombardiers d'eau, pour équiper 10 CCF légers contribuant aux patrouilles préventives.

Budget total HT : 18 601 €

▪ **Mise en place d'une équipe spécialisée brûlage dirigé au sein du SDIS 04 :**

- formation de 8 personnels au stage RTBD 1, pour étoffer l'équipe avec de nouveaux équipiers ;
- participation de 2 chefs de chantiers aux rencontres nationales 2024 du réseau de l'emploi intégré du feu, à Dax, pour maintenir leur aptitude, partager les bonnes pratiques et assurer une veille technique ;
- acquisition d'équipements de protection individuelle adaptés aux efforts fournis sur les chantiers de brûlage dirigé, auxquels les EPI classiques ne répondent pas ;

Réception en préfecture
004-280400169-20240924-2024-55-FIN-DE
Date de télétransmission : 04/10/2024
Date de réception préfecture : 04/10/2024

- acquisition de petit matériel, notamment de forestage, pour disposer du nécessaire pour la réalisation de chantiers de brûlage dirigé et de feux tactiques dès 2025 ;
- acquisition d'un véhicule léger tout terrain spécialisé pour le brûlage dirigé.

Budget total HT : 86 715 €

▪ **Mise en place de formations des élus à la gestion de crise en cas de feu de forêt :**

- 1 ETP de catégorie B pendant 24 mois, pour créer des environnements virtuels, préparer et animer des sessions de formation ;
- 2 casques de réalité virtuelle, matériels informatiques et licences associées, pour offrir aux stagiaires une vision immersive de la situation ;
- formation d'un concepteur d'environnements virtuels, pour produire des représentations du territoire communal des stagiaires ;
- abonnement annuel pour l'utilisation d'un logiciel de création d'environnements virtuels.

Budget total HT : 112 749 €

Les projets retenus bénéficieront d'une subvention pouvant atteindre 80 % du coût total hors taxe. Le SDIS 04 sera informé de la suite donnée à ses demandes d'aide d'ici le 31/10/24.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser son Président à signer les documents relatifs à ces affaires.

Après en avoir délibéré les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL